

AVIS DE LA COMMISSION DE L'ÉNERGIE DE L'ONTARIO AUX CLIENTS DE TORONTO HYDRO-ELECTRIC SYSTEM LIMITED

Toronto Hydro-Electric System Limited a déposé une requête en vue de modifier ses tarifs de distribution d'électricité et ses autres frais.

Apprenez-en plus. Donnez votre avis.

Toronto Hydro-Electric System Limited a déposé une requête auprès de la Commission de l'énergie de l'Ontario en vue de fixer le montant de ses tarifs de distribution d'électricité à chacune des cinq années commençant le 1^{er} janvier 2020 et prenant fin le 31 décembre 2024. Si la demande est approuvée, le montant mensuel facturé par Toronto Hydro-Electric System Limited au consommateur résidentiel moyen qui consomme 750 kWh par mois et au client des services généraux < 50 kW qui consomme 2000 kWh par mois diminuerait au cours de la première année. On assisterait ensuite aux augmentations suivantes au cours de chaque année subséquente :

Année	2020	2021	2022	2023	2024
Résidences Incidence sur la facture (par mois)	-2,32 \$	1,37 \$	1,07 \$	1,89 \$	1,83 \$
Services généraux < 50 kW Incidence sur la facture (par mois)	-4,62 \$	3,45 \$	2,68 \$	4,74 \$	4,59 \$

Les autres clients, y compris les entreprises, pourraient également être touchés. Toronto Hydro-Electric System Limited a aussi présenté une requête afin de mettre à jour les facteurs de perte appliqués aux factures des consommateurs et afin de modifier certains frais divers, notamment en éliminant des frais de service et en modifiant les frais de fixations filaires aux poteaux. Nous vous recommandons de vérifier soigneusement cette demande afin de déterminer si vous êtes concerné par ces modifications.

LA COMMISSION DE L'ÉNERGIE DE L'ONTARIO ORGANISE DES RENCONTRES COMMUNAUTAIRES

La Commission de l'énergie de l'Ontario (CEO) organise des rencontres afin que vous puissiez :

- en savoir plus sur la requête liée aux coûts et tarifs de Toronto Hydro;
- découvrir la manière dont la CEO examinera cette requête;
- participer et formuler des commentaires concernant la requête déposée auprès de la CEO.

EMPLACEMENT	DATE	HEURE	LIEU
North York (deux rencontres)	Jeu. 22 novembre 2018	de 15 h 30 à 17 h 30 (les portes s'ouvrent à 15 h) et de 18 h 30 à 20 h 30 (les portes s'ouvrent à 18 h)	Bibliothèque centrale de North York Salle de réunion 1 5120, rue Yonge, Toronto
Scarborough	Lun. 26 novembre 2018	de 18 h 30 à 20 h 30 (les portes s'ouvrent à 18 h)	Centre civique de Scarborough Salles de comité 1 et 2 150, promenade Borough, Toronto
Centre-ville	Mardi 4 décembre 2018	de 18 h 30 à 20 h 30 (les portes s'ouvrent à 18 h)	YMCA du centre-ville Auditorium 20, rue Grosvenor, Toronto
Etobicoke	Mer. 5 décembre 2018	de 18 h 30 à 20 h 30 (les portes s'ouvrent à 18 h)	Légion royale canadienne 110, ch. Jutland, Toronto
Webinaire	Jeu. 6 décembre 2018	de 18 h 30 à 20 h 30	En ligne seulement - pour savoir comment y participer, veuillez aller à https://www.oeb.ca/fr/participez ou envoyer un courriel à Registrar@oeb.ca .

Les cinq rencontres en personne seront également diffusées en direct. Vous pouvez y assister à n'importe lequel des quatre lieux ci-dessus, ou à distance par Internet ou par téléphone. Pour de plus amples renseignements, veuillez aller à <https://www.oeb.ca/fr/participez> ou envoyer un courriel à Registrar@oeb.ca.

LA COMMISSION DE L'ÉNERGIE DE L'ONTARIO TIENDRA UNE AUDIENCE PUBLIQUE

La CEO tiendra une audience publique afin d'étudier les demandes de Toronto Hydro. Nous écouterons également les questions et les arguments des particuliers et des groupes qui les représentent. À l'issue de cette audience, la CEO décidera du bien-fondé d'un changement tarifaire.

Si la requête de Toronto Hydro est approuvée, l'examen de la CEO, de 2021 à 2024, visera uniquement à effectuer certains rajustements annuels, conformément au plan tarifaire approuvé.

La Commission de l'énergie de l'Ontario est une agence publique indépendante et impartiale. Les décisions que nous prenons visent à servir au mieux l'intérêt public. Notre objectif est d'encourager le développement d'un secteur de l'énergie efficace et financièrement viable, afin d'offrir des services énergétiques fiables à un prix raisonnable.

INFORMEZ-VOUS ET DONNEZ VOTRE AVIS

Vous avez le droit d'être informé relativement à cette demande et de participer au processus.

- Vous pouvez examiner la demande de la Toronto Hydro sur le site Web de la CEO dès maintenant.
- Vous pouvez assister aux rencontres communautaires de la CEO (la date, l'heure et l'endroit sont indiqués ci-dessus) afin de poser des questions, formuler des commentaires et partager vos préoccupations.
- Vous pouvez déposer une lettre de commentaires qui sera prise en compte au cours de l'audience.
- Vous pouvez participer activement au processus (à titre d'intervenant). Inscrivez-vous au plus tard le **16 octobre 2018**, faute de quoi l'audience aura lieu sans votre participation et vous ne recevrez plus d'avis dans le cadre de ce dossier.
- Vous pourrez examiner la décision rendue par la CEO à l'issue de la procédure ainsi que les motifs de sa décision sur notre site Web.

EN SAVOIR PLUS

Les tarifs proposés sont relatifs aux services de distribution de Toronto Hydro. Ils sont inscrits à la ligne « livraison » de votre facture d'électricité. Le numéro de référence de ce dossier est **EB-2018-0165**. Pour obtenir de plus amples renseignements sur cette audience, sur les démarches à suivre pour déposer une lettre ou participer en tant qu'intervenant, ou pour consulter les documents relatifs à ce dossier, veuillez entrer le numéro de référence **EB-2018-0165** sur le site Web de la CEO : www.oeb.ca/. Pour toute question, vous pouvez également communiquer avec notre centre des relations avec les consommateurs au 1 877 632-2727.

AUDIENCES ORALES OU ÉCRITES

Il existe deux types d'audiences à la CEO : les audiences orales et les audiences écrites. Toronto Hydro a présenté une demande d'audience orale. La CEO examine cette demande à l'heure actuelle. Si vous pensez qu'une audience orale est nécessaire, vous pouvez justifier votre demande par écrit à la CEO avant le **16 octobre 2018**.

PROTECTION DES RENSEIGNEMENTS PERSONNELS

Si vous écrivez une lettre de commentaires, votre nom et le contenu de cette lettre seront ajoutés au dossier public et au site Web de la CEO. Toutefois, votre numéro de téléphone, votre adresse de domicile et votre adresse électronique ne seront pas rendus publics. Si vous représentez une entreprise, tous les renseignements de l'entreprise demeureront accessibles au public. Si vous participez à titre d'intervenant, tous vos renseignements personnels seront rendus publics.

Cette audience sur les tarifs sera tenue en vertu de l'article 78 de la Loi de 1998 sur la Commission de l'énergie de l'Ontario, L.O. 1998, chap. 15 (annexe B).

